

# Commune de Suze

## Conseil municipal du 5 mars 2026

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;  
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absent : M. Ad Koolen
- Secrétaire : Mme Marielle Gauthier

### Ordre du jour

1	Procès-verbal de la séance du 21/01/2026
2	Gestion de l'accueil de loisirs : convention de partenariat avec l'UFOLEP
3	Convention de mutualisation avec la CCVD portant sur la gestion administrative des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
4	Projet de cession d'une bande de terrain communal
5	Compte Financier Unique 2025
6	Affectation des résultats 2025
7	<del>Reprise anticipée des résultats 2025</del> Point retiré - CFU présenté dans les points précédents
8	Taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2026
9	Subventions 2026 aux associations
10	Redevance occupation du domaine public due par Orange
11	Budget primitif 2026
12	Questions diverses

### 1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2026 est approuvé, à l'unanimité.  
Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

### 2 - Gestion de l'accueil de loisirs : convention de partenariat avec l'UFOLEP

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°DCM20260121-03 du 21/01/2026 relative à l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement conjointement avec les communes des vallées de la Gervanne et de la Sye.

Les communes faisant appel à l'UFOLEP pour gérer la préparation, le projet pédagogique, les inscriptions et l'accueil des enfants par des animateurs, il convient désormais de conventionner avec le comité départemental UFOLEP de la Drôme pour la mise à disposition des deux salles d'animation et de la cour de la salle d'animation et la participation financière de chaque commune concernée.

Cette convention prévoit notamment :

- La mise à disposition gracieuse par la commune au comité départemental UFOLEP les locaux ci-dessous pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs : la salle Vivier, la salle communale et la cour de la salle communale, 2 salles pour séparer les petits et les grands.
- La période d'occupation : du lundi 7h30 au vendredi 19h les semaines 8 (février), 16 (printemps), 28, 29, 30 (juillet), 35 (dernière d'août) et 44 (La Toussaint)
- L'UFOLEP assurera l'entretien ménager quotidien des locaux mis à disposition, ainsi que le rangement de la salle et des équipements.
- L'UFOLEP transmettra en début d'année un budget prévisionnel indiquant l'aide financière des communes. En fin d'année, l'UFOLEP présentera le compte de résultat financier afin de déterminer un ajustement possible de l'aide communale.
- Pour votre information, l'ALSH a accueilli 14 enfants durant la semaine 8 des vacances de février soit 56 journées enfants. Leur prochaine intervention pour les vacances de printemps sera la semaine 16 du 13 au 17 avril.

Cette convention est conclue pour l'année 2026 sauf dénonciation par la commune ou le comité.

*S'assurer en début du prochain mandat que la convention de partenariat ait bien été votée dans toutes les communes*

*Un système de ramassage serait peut-être aussi à prévoir.*

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

### 3 - Convention de mutualisation avec la CCVD portant sur la gestion administrative des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a créé, à la demande de plusieurs communes, un service mutualisé de gestion administrative des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), c'est un poste pour une durée de 3 ans. C'est un service mutualisé qui ne coûtera rien à la commune. Il est sur l'ensemble de la CCVD même si toutes les communes ne sont pas concernées.

Missions : L'agent exercera les missions suivantes pour la mise en œuvre des obligations Légales de Débroussaillement (OLD) : Réalisation des plans communaux de débroussaillement, accompagner la mise en œuvre de ces plans, informer et sensibiliser sur les OLD, en appui aux mairies, réaliser des visites de terrains, les premiers contrôles, préparer les courriers individuels pour les mairies, organiser et établir des permanences pour les administrés, création de parcelles témoins.

Remboursement – Coût du service : La CCVD percevra les subventions permettant de financer ce

poste à hauteur de 80 % dans le cadre du fonds vert. La communauté de communes financera le reste à charge dans la limite de 20% du poste. Si le soutien venait à évoluer, il conviendrait de modifier la convention de mise en place de ce service commun.

Durée d'engagement : Ce service est mis en place pour une durée de trois années sous réserve de l'obtention du fonds vert. Les communes s'engagent sur la durée de l'arrêté d'attribution des subventions fonds vert.

Gouvernance : Un comité de pilotage avec les communes bénéficiaires du service et la DDT sera proposé au lancement puis une fois par an. Un élu référent sera nommé.

*Pour information, une campagne de broyage de déchets verts sera mise en place sur la commune de Suze du 14 mars au 1 avril 2026. Vous pourrez venir déposer vos déchets végétaux sur le parking de randonneurs du Vieux Village. Ce dépôt des végétaux (branchages de faible diamètre qui peut se couper avec une tronçonneuse) se fera à l'emplacement indiqué par de la rubalise.*

*Le broyage se fera sur place par la CCVD le 1<sup>er</sup> avril 2026. Il sera ensuite possible de récupérer ce broyat.*

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de cette convention.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 4 - Projet de cession d'une bande de terrain communal

Vu le courriel du 13/02/2026 de Madame Rose-Lyne Maillefaud confirmant sa demande d'acquisition d'une bande terrain de 2m50 de large et d'environ 66 mètres de long, prise tout le long des parcelles communales AC 18 et AC 19 pour rattachement à la parcelle AC 17, dont Madame Rose-Lyne Maillefaud est propriétaire ;

Vu les éléments communiqués joints à ce même courriel : plan cadastral et devis du géomètre ci-annexé ;

Madame le maire, après avoir étudié les tenants et les aboutissants du dossier, propose une vente à 70 euros le mètre carré de la surface à détacher des parcelles AC 18 et AC 19 sous réserve de la prise en charge intégrale par l'intéressée, Madame Rose-Lyne Maillefaud du bornage du terrain cédé, de tous les travaux d'aménagement qui en découlent et des frais d'acte notarié. La surface à détacher des parcelles AC 18 et AC 19 fait une superficie d'environ 165 m<sup>2</sup>.

A noter que le prix de vente du m<sup>2</sup> est le même que le prix d'achat du terrain.

Dans le cadre du projet de création du parking, il a été validé par l'architecte que la distance restante entre l'église et la future limite de propriété sera suffisante pour implanter le parking et son accès.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 5 - Compte Financier Unique 2025

##### **BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'assemblée délibérante est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

M Lombard Fabien est élu président en sa qualité de premier adjoint.

M Lombard Fabien, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par le Maire, Bérange DRIAY et le comptable de la collectivité, Mme Véronique Mazeyrat-Pasquier.

Mme Laetitia Suillerot indique les principales dépenses de fonctionnement :

-Les charges générales : 1 690€ d'eau, 6 476€ d'entretien des voiries, 3 396€ d'assurance, 4 593€ de

maintenance (visites électriques, extincteurs, chaudières, logiciel comptable), 4 627€ d'études, 8 421€ d'honoraires géomètre-juridique, 2 544€ de cérémonies, 1 950€ d'instruction d'urbanisme

-Les dépenses de personnel : 28 679€ de secrétariat et agent technique, 7 501€ pour un titulaire, 3 718€ de charges sociales.

-Les participations : notamment 5 609€ au Service Incendie, 40 825€ au SIVOS, 552€ au SIGMA, 898€ au PNRV, 414€ Agence postale, 1 000€ de subventions aux associations

-Les autres dépenses : 17 043€ d'indemnités et cotisations des élus, 2 887€ d'intérêts des emprunts

Pour les recettes de fonctionnement notamment : 110 467€ d'impôts directs, 102 866€ de dotations de l'Etat, du Département 25 849€ (voirie) et 15 720€ (étude Chado), 13 505€ du SIVOS, 15 000€ de participation EPORA (démolition hangars)

-Les autres recettes : 29 625€ de loyers des appartements communaux, 600€ de concessions funéraires, 10288 de compensation de la TVA

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	Montant
Dépenses	179 994,13 €
Recettes	306 868,11 €
Résultat brut	126 873,98 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2025)	222 698,00 €
Résultat net de fonctionnement : résultat d'exploitation au 31/12/2025	349 571,98 €

En investissement :

- Les dépenses d'immobilisations : 151 010€ rachat parcelles AC 18 et 19 à EPORA, 22 606€ pour la démolition préau et l'église, 43 667€ pour démolition des hangars, 2 172€ de raccordement parcelle ZC 78, 5 747€ pour l'éclairage public

-Les autres dépenses correspondent au remboursement de l'emprunt (10 123€)

Et en recettes :

- Subventions : 19 153€ du département (voirie des Davins, toiture école), 12 370€ de la CCVD (démolition préau, éclairage public, étude salle et acompte protection solaire) et 5 274€ du SDED pour la salle Vivier (certificats d'économie énergie)

- 11 117€ de compensation de TVA sur les travaux N-1

Section d'Investissement	Montant
Dépenses	236 845,13 €
Recettes	232 330,63 €
Résultat brut d'investissement	- 57 290,39 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2025)	52 775,89 €
Résultat net d'investissement : solde d'exécution au 31/12/2025	- 4 514,50 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2025 :**

Fonctionnement : 349 571,98 €

Investissement : - 4 514,50 €

Résultat global : 345 057,48 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Madame Bérange DRIAY, maire, quitte la séance pour permettre à l'assemblée de voter.

M Fabien Lombard invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le compte financier unique 2025 du budget Principal ;
- constate les identités de valeur avec les indications du Trésorier relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- charge Madame le Maire de signer les pièces afférentes.

### **Question de Sylvie Bonnassieux sur l'encours de la dette par habitant**

*L'encours de la dette par habitant est calculé sur l'ensemble des emprunts sans tenir compte des ressources pouvant rembourser ceux-ci. Trois emprunts sont en cours :*

*Le premier s'arrêtera en 2028 et concerne des travaux réalisés sur le logement n° 3. Il est donc intégralement financé par le loyer de la locataire.*

*Le second emprunt a été réalisé en 2023 sur 20 ans pour un montant de 150 000 € afin de financer la part d'autofinancement communal des travaux de la salle vivier et de l'appartement n° 4. Il est intégralement financé par le loyer des locataires de l'appartement.*

*Le dernier emprunt qui a été souscrit en fin d'année a financé une partie du rachat des terrains à EPORA pour un montant de 130 000 € sur 20 ans. Aucune recette ne peut être affectée à son remboursement. C'est donc le seul emprunt qui est porté par l'ensemble des Suzois au travers de la fiscalité locale.*

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

## 6 - Affectation des résultats 2025

### **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence du maire, Bérange Driay, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 est invitée à se prononcer sur l'affectation du résultat 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant les restes à réaliser,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique du budget principal fait apparaître :

#### En fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de : 126 873,98 €

- un excédent reporté de : 222 698,00 €

Soit résultat de clôture cumulé de : 349 571,98 €

#### En investissement :

- un déficit d'investissement de : - 57 290,39 €

- un excédent reporté de : +52 775,89 €

Soit un résultat de clôture cumulé de : - 4 514,50 €

- un excédent des restes à réaliser de : 66 ,65 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement de : 4 447,85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

\* **RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 (002) : EXCÉDENT 349 571,98 €**

\* **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 4 447,85 €**

\* **RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT 345 124,13 €**

**\* RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 4 514,50 € €**

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

**7 - Reprise anticipée des résultats 2025/ Point suspendu !**

Ce point n'est plus traité, le CFU est présenté dans les points précédents.

**8 - Taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2026**

Le maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales. Il est rappelé que lorsqu'une hausse est perçue par les administrés, il s'agit d'une hausse de la base de calcul et non d'une hausse de la taxe.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

**9 - Subventions 2026 aux associations**

Le maire donne lecture des demandes de subventions reçues et rappelle les subventions versées en 2025. Il est rappelé que le règlement des subventions doit faire l'objet à minima :

- D'une demande écrite de l'association auprès de la mairie
- D'un bilan (ou CR de l'AG) annuel
- Des projets envisagés sur l'année.

Les associations devront se manifester après ce vote si elles ont oublié de faire leur demande.

Pour les associations nationales, il a été décidé de ne pas contribuer, sauf pour les restos du cœur dont des habitants bénéficient.

Pour les années à venir, penser à tenir compte de l'inflation.

<b>6574 - Subv.fonct.aux asso</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2026 Montant accordé</b>
1 2 3 SOLEIL DES CLOWNS	50 €	50 €
ADEME- Syndicat de la Clairette pour Fête de la transhumance	50 €	50 €
ADMR Le Vellan	250 €	250 €
ART ET CULTURE EN GERVANNE	50 €	50 €
CLUB INTERGÉNÉRATIONNEL DE BEAUFORT	100 €	100 €
LYSANDRA	100 €	100 €
PREVENTION ROUTIERE		50 €
RADIO SAINT-FERREOL		50 €
RESTAURANTS DU COEUR	150 €	150 €
UNION SPORTIVE BEAUFORTOISE	0	100 €
VOIES LIBRES (soutenue par val Drôme Accueil Réfugiés)		100 €
VIDEOS VAL DE DROME	100 €	100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions mentionnées précédemment, sous réserve de la transmission à la mairie du dossier complet de demande de subvention par l'association concernée.

PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations »

INSCRIT 1850 € au compte 6574 en prévision d'éventuelles demandes reçues en cours d'année.  
ATTRIBUE à la bibliothèque de Beaufort sur Gervanne un bon d'achat d'une valeur de 50.00 € inscrit au compte 6065  
AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Mis au vote et adopté à l'unanimité des votants. M Fabien Lombard ne prend pas part au vote (syndicat de la clairette)

#### 10 - Redevance occupation du domaine public due par Orange

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,  
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,  
Considérant le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la commune est de 8,170 km d'artère aérienne et de 1,815 km artère en sous-sol ;  
Considérant que les tarifs 2026 de RODP décidés par Orange s'élèvent à : 40 € par kilomètre aérien et à 30 € par artère en souterrain ;  
Considérant le coefficient d'actualisation 2026 de 1,63715 communiqué par Orange,

Patrimoine total	KM	Tarifs	RODP 2026
Artère aérienne (km)	8,170	40 €/km	535,02 €
Artères en sous-sol (km)	1,815	30 €/km	89,14 €
Total			624,16 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- charge le Maire d'émettre à l'encontre d'Orange un titre de recette imputé à l'article 7032 s'élevant à 624,16 euros.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 11 – Budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;  
Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu la reprise anticipée des résultats 2025

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Mairie de Suze pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée.

Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Le Conseil Municipal décide

**Article 1** : de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 suivante :

**Investissement**

**Dépenses : 223 661,63 € (222 30,63 € et 1 360 € de reste à réaliser)**

**Recettes : 223 661,63 € (222 234,98 € et 1 426,65 € de reste à réaliser)**

**-  
Fonctionnement**

**Dépenses : 564 437,13 €**

**Recettes : 564 437,13 €**

**Article 2** : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

**12.1 – Question diverse : dossiers d'urbanisme**

Déclaration préalable de travaux déposé par M. Martin Trouillard, quartier des Thuillères, pour la rénovation d'une toiture et de la fermeture d'une grange.

Avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

**12.2 – Question diverse : procédure CR1**

Une ARA (Audience de Règlement à l'Amiable) est prévue le 10 mars, à 9h. C'est M. Fabien Lombard, premier adjoint, qui représentera la commune.

Selon Maître Bard le dossier est conforme et M. Lombard peut représenter la commune.

**12.3 – Question diverse : point sur le budget habitats réversibles**

Mme Sophie Fourquin présente les dépenses inhérentes à ce dossier étant donné que celles-ci sont réparties entre le budget fonctionnement pour les honoraires et le budget investissement pour les travaux.

Le géomètre est intervenu pour un montant de 3 900 € TTC afin de diviser la parcelle entre la partie louée à « la Pénaterie » et la partie comprenant le bâtiment Audibert.

Nous avons sollicité à deux reprises l'association « Hameaux légers » tout d'abord pour relecture et validation du dossier d'appel à candidature. Montant d'intervention de 1 800 € TTC. Une seconde prestation a été nécessaire pour élaborer le cahier des charges juridiques et la mise en contact avec le notaire qui a l'expérience de ce type de montage. Cette prestation est de 1 440 € TTC.

Pour l'implantation des 4 habitats et du bâtiment commun, il était nécessaire de connaître la nature du sol pour l'implantation des pieux qui sont nécessaires à la stabilisation des habitats. Cette étude a coûté 1 825 € TTC.

Pour les travaux de raccordement aux réseaux, la facturation a été de 1 118,95 € HT pour l'eau et 738,74 € pour l'assainissement.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 10 822,69 €. Une majorité de ces dépenses ont pu être prises en charge à 50 % par la CCVD dans le cadre du fonds transition pour un montant de 4 691,35 €. Le reste à charge pour la commune s'élève ainsi à 6 131,35 € auquel il faudra rajouter les frais de notaire. Une promesse de bail a été signée par Mme le Maire afin que l'association « la Pénaterie » dépose son permis d'aménager pour les 4 logements et le permis de construire pour le bâtiment commun cette semaine, suite à la délibération du PLUI par la CCVD. Le bail pourra ensuite être signé dès la validation des permis.

Pour rappel, le montant de la redevance d'occupation du terrain par l'association « la Pénaterie » s'élève à 120 €/mois avec une réduction de 50 % durant les deux premières années correspondant à la durée des travaux. Le montant total de cette redevance sur les 40 ans de bail s'élève à 56160 € sans tenir compte de l'augmentation annuelle de l'indexation des loyers.

Ainsi les coûts directs pris en charge par la commune seront intégralement remboursés dans les 6 premières années. Le reste des loyers correspond à la valorisation du prix du terrain.

#### 12.4 – Question diverse : Cérémonie du SDIS

Le 13 février 2026 a eu lieu la cérémonie de remises de grades et de médailles à la caserne nouvellement réaménagée du SDIS de Beaufort sur Gervanne.

Le sergent adjoint chef de centre, Lucas Martin, a animé cette soirée en présence du lieutenant-colonel Lamade, des sapeurs-pompiers de Saillans, des sapeurs-pompiers actifs ou retraités du centre de Beaufort, des conseillers départementaux Daniel Gilles et Muriel Paret, des élus de la Gervanne ainsi que les familles des sapeurs-pompiers.

Des distinctions ont été remises, entre autres à Chloé Blanc de Suze, médaille pour 10 ans de service et promotion au grade de Sergent.

254 interventions ont été effectuées au cours de l'année 2025, avec notamment l'engagement de 6 sapeurs-pompiers lors de l'incendie à la ferme St Pancrace à Suze. Ces derniers ont reçu le diplôme de la reconnaissance.

Le lieutenant-colonel Lamada a également souligné le chiffre de 43000 interventions par les sapeurs-pompiers à l'échelle de la Drôme.

#### 12.5 – Question diverse : Club intergénérationnel

L'AG du club intergénérationnel a eu lieu le 31 janvier 2026.

Avec ses 146 adhérents et une moyenne d'âge de 68 ans, le club connaît des fréquentations régulières.

Le club remercie les communes de la Vallée qui l'accompagnent.

De nombreuses activités sont proposées comme la gym, le yoga, la peinture, les randonnées, les jeux de société, les conversations anglaises, les artistes en Gervanne, les activités en généalogie, le club de lecture, les ateliers informatiques, les expositions, les repas, les voyages, les concours de pétanque ...

C'est un club très dynamique.

#### 12.6 – Question diverse : Informations de l'AMF26

Pour chaque commune de la Drôme, des candidats se sont présentés en nombre suffisant.

Il y a de plus en plus de femmes en tête de liste.

130 maires ne renouvellent pas leur mandat.

Il va y avoir des modifications d'habitudes de vote pour ces élections.

#### 12.8 – Question diverse : Remerciements de Mme Le Maire

Mme Le Maire remercie les conseillers municipaux et se déclare satisfaite du travail accompli. Elle souligne que le mot « équipe » a pris tout son sens durant ce mandat.

L'élection du prochain conseil municipal se fera entre le 20 et 22 mars 2026.

Fin de la séance à 21h40.

Le secrétaire,



Le maire,  
Fabien LOMBARD

